



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 74021

Texte de la question

M. Michel Terrot alerte M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les difficultés et la longueur des procédures introduites par les familles des enfants handicapés pour bénéficier des aides à la scolarisation. Si l'adoption de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est une réelle avancée dans le cadre de la scolarisation de tous, malheureusement et, dans la plupart des cas, ces enfants font l'objet d'une affection longue durée et chaque année ces familles doivent faire des demandes qui ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre. Ces démarches sont longues et épuisent les familles qui devraient se focaliser sur l'enfant plutôt que sur les procédures administratives. Il lui demande donc d'envisager le suivi des dossiers qui ne devraient pas être reconstitués chaque année par les parents.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74021

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2894

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)